



## Hommage à Germaine Chaudieu

C'est avec une particulière émotion que nous avons appris la disparition de Germaine Chaudieu, le 2 juin 2026, à l'aube de ses 103 ans.

Née le 29 juin 1923 à Chalautre-la-Grande, au sein d'une fratrie comptant onze frères et sœurs, Madame Chaudieu était une enfant du pays. En 1942, à peine mariée, elle s'était installée à Savins, avec son mari, dans la ferme de ses beaux-parents, dans laquelle elle travailla jusqu'en 1985, année au cours de laquelle elle prit sa retraite.

Une retraite qu'elle avait voulu active, puisque, avec son époux, elle avait profité de ce nouveau temps libre pour s'adonner à une envie de longue date : voyager. Le couple était, ainsi, parti à la découverte de la France. Dans le même temps, les époux quittèrent Savins pour s'installer à Sainte-Colombe. Quand elle n'était pas en voyage, Madame Chaudieu aimait se promener dans les rues de la commune ou s'occuper de son jardin.

En 2023, Madame Chaudieu avait fêté son centenaire. Loin d'être impressionnée par cet événement et très modeste, elle avait été surprise lorsque la mairie avait souhaité la mettre à l'honneur au cours d'une cérémonie conviviale.

Le maire, Alain Balducci, et le Conseil municipal rendent hommage à cette figure de la commune et présentent leurs condoléances à la famille.





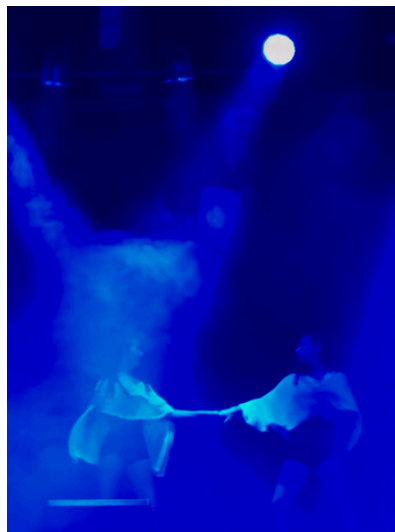
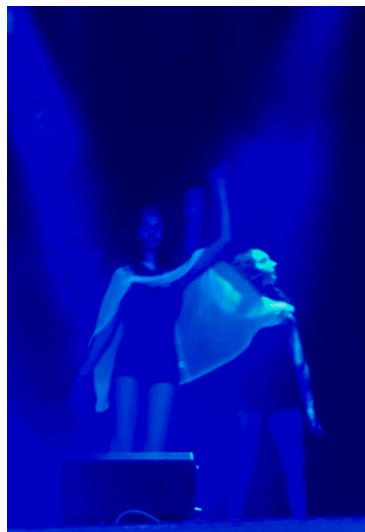
## Oh ! La bonne affaire !

Vêtements, jouets, bibelots, vaisselle ... Il y en avait pour tous les goûts et toutes les bourses à la brocante organisée par le Comité d'entraide aux personnes âgées, le 31 mai. Et si le soleil était au rendez-vous, les chineurs l'étaient tout autant ! Certains avaient même mis leur réveil à sonner tôt pour profiter des meilleures trouvailles. Et parce que les bonnes affaires, ça creuse, les bénévoles du Comité d'entraide avaient prévu de quoi se sustenter et repartir ensuite à l'assaut des stands. Simple amateur ou véritable passionné, nul doute que chacun aura passé une belle journée. Une réussite que l'on doit à l'organisation sans faille des bénévoles du Comité d'entraide aux personnes âgées. Bravo à eux !

# Ballet d'émotions à la salle des fêtes

Le 6 juin, la salle des fêtes s'est transformée en scène de danse à l'occasion du spectacle de l'association Sainte-Colombe Sports et Loisirs (SCSL). Au cours d'une soirée exceptionnelle, enfants et adultes ont démontré leurs talents à un public venu nombreux. Les tableaux se sont enchaînés aux rythmes des musiques, et sublimes par des jeux de lumière de toute beauté, pour créer un spectacle à la fois poétique et débordant d'énergie.

Félicitations à Sainte-Colombe Sports et Loisirs et aux artistes pour ce bel événement !



La vie des asso'



## Une journée qui donne la pêche

Le 7 juin, le Comité des fêtes a convié les pêcheurs, amateurs ou confirmés, à participer à la journée pêche organisée autour du plan d'eau communal. L'invitation n'est pas restée sans suite au regard du nombre de participants. Parmi ceux-ci, un était particulièrement espéré : le soleil ! Fort heureusement, lui aussi, a répondu présent. Dès lors, la journée ne pouvait être qu'exceptionnelle. Bien que les truites se soient faites attendre, elle le fut, néanmoins ... grâce, notamment, aux bénévoles du Comité des fêtes, aux



petits soins pour les pêcheurs. Ces derniers ont, ainsi, pu profiter d'un délicieux repas préparé par leurs soins (photo 4). Côté pêche, si les plus chanceux ont pu voir leur ligne mordre, tous ont pu profiter d'un moment de bonne humeur. Après avoir célébré les deux premières grosses truites pêchées (photos 2 et 3), la journée s'est achevée en procédant à la pesée pour désigner le gagnant du jour (photo 1). Félicitations ! Françoise Lefèvre, présidente du Comité des fêtes, remercie ses adhérents, les employés municipaux pour la préparation du site, la boucherie de Septveilles, ainsi que les pêcheurs pour leur participation et leur soin à faire de cette journée un beau succès.



### 14 juillet : Fête nationale

à partir de 22h30 (voir le détail du programme en page 5)  
organisée par la mairie de Sainte-Colombe



### 30 août : Forum des associations

10h-13h - salle des fêtes  
organisé par la mairie de Sainte-Colombe

## Etat civil

## Naissances

## Décès

Germaine CHAUDIEU

Zbigniew BIALY



## Plaisir d'offrir ...

La municipalité de Sainte-Colombe a effectué, durant la période située entre la fête des mères et celle des pères, la distribution des colis offerts aux habitants de la commune âgés de 68 ans et plus. Une attention très appréciée au regard de la satisfaction exprimée par les administrés venus les chercher ! Il faut noter, d'ailleurs, que cette initiative connaît un succès grandissant au regard du nombre d'inscrits toujours plus important au fil du temps. Cette année, les paquets contenaient des biscuits, ainsi qu'une crème bio pour les mains pour les dames et une bouteille de vin rosé pour les hommes. Au-delà d'un simple présent, ces quelques gourmandises permettent, pour un moment, de rompre l'isolement en créant un beau moment de convivialité.



## 14 Juillet : demandez le programme

Dans le cadre des festivités de la Fête nationale, la mairie de Sainte-Colombe vous donne rendez-vous le mardi 14 juillet :

- **22h30** : rendez-vous devant la salle des fêtes pour la distribution des lampions aux enfants.
- **22h45** : départ de la retraite aux flambeaux en direction du stade.
- **23h00** : tir du feu d'artifice depuis le stade.



## La belle saison est là

Si la période estivale est, pour beaucoup, l'occasion de s'accorder un temps de repos bien mérité, elle est, aussi bien souvent, le moment idéal pour réaliser quelques travaux. A cet égard, pour toute activité susceptible de constituer une gêne pour le voisinage, il est rappelé que l'arrêté municipal du 23 septembre 2019 réglemente les jours et heures au cours desquels ce type de nuisance est toléré (voir tableau ci-contre).



jour	matin	après-midi
du lundi au vendredi	de 8h à 12h	de 14h à 20h
samedi	de 9h à 12h	de 14h à 19h
dimanche et jours fériés	de 10h à 12h	

L'été, c'est également le moment où on a envie de profiter de son jardin. N'oubliez pas :

- qu'il appartient aux propriétaires de procéder à la taille des arbres, arbustes et haies débordant sur l'espace public.
- que le brûlage à l'air libre des déchets est strictement interdit durant toute l'année.
- que chacun doit procéder à l'entretien du trottoir situé au droit de sa propriété.

Si chacun respecte ces prescriptions, notre cadre de vie n'en sera que meilleur. Merci et bel été !